

**RECOMMANDATION DE L'ICCAT AMENDANT LA RECOMMANDATION 16-05 AFIN D'INCLURE LES SUITES DONNÉES AUX CONSTATS D'INSPECTIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INSPECTION INTERNATIONALE CONJOINTE (JIS) POUR LE THON ROUGE ET L'ESPADON**

1. Il est proposé d'amender l'annexe 1 de la *Recommandation de l'ICCAT pour remplacer la Recommandation 13-04 et établir un programme pluriannuel de rétablissement pour l'espadon de la Méditerranée* (Rec. 16-05) :
  - En ajoutant le paragraphe suivant au point 12 de l'annexe 1 : « Dès réception des rapports d'inspection indiquant des infractions apparentes, le Secrétariat de l'ICCAT devra rendre disponible cette information sur le site web de l'ICCAT de manière sécurisée et avec accès restreint. Toute information ultérieure concernant les actions de suivi prises par la CPC de pavillon devra également être publiée au fur et à mesure que le Secrétariat en dispose. »
  - En ajoutant, en tant qu'appendice à l'annexe 1, le tableau figurant dans le présent document.

**Informations à fournir pour les suites données aux constats d'inspections effectuées  
dans le cadre du Programme d'inspection internationale conjointe (JIS)**

<i>Numéro du rapport d'inspection</i>	<i>CPC réalisant l'inspection</i>	<i>CPC du navire de pêche</i>	<i>Date de l'inspection</i>	<i>Type de navire/engin de pêche</i>	<i>Constat de l'inspection <sup>(1)</sup></i>	<i>Infraction confirmée par la CPC du pavillon : Oui/Non</i>	<i>Suivi de l'état des lieux <sup>(2)</sup></i>	<i>Mesures prises <sup>(3)</sup></i>	<i>Remarques <sup>(4)</sup></i>

(1) Description du constat avec indication de la (des) disposition(s) légale(s) concernée(s).

(2) En cours d'enquête, d'appel, clos, etc.

(3) Mesures judiciaires ou administratives prises telles que le déroutement du navire, la saisie des captures ou des engins de pêche, la suspension ou le retrait de l'autorisation, les amendes (sans en indiquer le montant), etc.

(4) Texte libre contenant tous les détails que la CPC du pavillon souhaite fournir. Si aucune mesure n'a été prise, explication détaillée des raisons pour lesquelles aucune mesure n'a été prise.